

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.07.2020

Révision: 14.07.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** HADALAN BPT 37DD
- **Code du produit:** 40374
- **UFI:** 0VN0-50GR-N00S-K5TD
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Accélérateur pour HADALAN PUR Top 32P
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Sievert Baustoffe GmbH & Co. KG
Mühlenschweg 6
D-49090 Osnabrück
Tel.: +49 2363 5663-0
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung: Produktsicherheit
Tel.. +49 2363 5663-0
info-hahne@sievert.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Giftinformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,
Tel.: 0551-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Solution d'un acide gras en C16-C18 insaturé dans de l'éther diméthylique de dipropylèneglycol.

· **Composants dangereux:**

CAS: 627-93-0	adipate de diméthyle	<1%
EINECS: 211-020-6		

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 2)

Nom du produit: HADALAN BPT 37DD

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
En cas d'accident ou de malaise.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Sans objet, le produit n'est pas inflammable.
Brouillard d'eau ou fines gouttelettes. Produit chimique sec. Carbone Extincteurs à dioxyde de. Mousse. Mousses anti-alcool (par exemple. Type ATC) sont utilisés s'ils sont disponibles.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Création d'un appareil respiratoire à pression positive ou un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection des pompiers de porter. Si l'équipement de protection n'est pas disponible, combattre l'incendie d'une distance de sécurité ou un endroit protégé.
- **Autres indications**
Lors d'un incendie, la fumée peut être toxiques et / ou irritants compositions contenir le produit original aux produits de combustion. Les produits de combustion peuvent comprendre, entre autres, notamment: le monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de protection. Garder les personnes non protégées.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Isoler la zone. Ne pas fumer dans la zone.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Non / les eaux souterraines en eau des drains / surface.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 3)

Nom du produit: HADALAN BPT 37DD

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.
Pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer des opérations similaires sur des conteneurs vides ou portent dans leur voisinage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
'Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver dans un endroit frais et sec.
- **Indications concernant le stockage commun:** Conformément aux exigences légales.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Conserver le récipient bien fermé.
- **Classe de stockage:** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire:**
La possibilité de dépasser la valeurs limites d'exposition respiratoire doit être porté. S'il n'y a pas de limite d'exposition applicable, si lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire ou de l'inconfort ou apparence de protection respiratoire est indiqué par votre processus d'évaluation des risques porter. Dans la plupart des conditions, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Cependant, si des symptômes apparaissent, un masque filtrant approuvé doit être utilisé. Le homologué CE suivant respirateur purificateur d'air à utilisation: appareil de protection respiratoire pour cartouche pour vapeurs organiques, type A (point d'ébullition > 65 ° C).
- **Protection des mains:**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Lorsque prolongée ou de contact répété fréquent pourrait se produire, porter des gants imperméables pour cette matière. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques classés conformément à la norme EN 374 (Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes) à utiliser
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Des exemples de matières recommandées pour les gants comprennent:
Le caoutchouc butyle. L'alcool éthylique de vinyle stratifié ("EVAL"). Des exemples de matières acceptables

(suite page 4)

Nom du produit: HADALAN BPT 37DD

(suite de la page 3)

pour des gants étanches comprennent:

Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile / butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Le chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. Quand contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps percée > 240 minutes selon la norme EN 374). Pour un contact bref est un gant avec une classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps percée > 60 minutes selon la norme EN 374).

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**

Étanchéité des lunettes de protection bien hermétiques. Lunettes doivent être conformes à la norme EN 166 ou un match équivalent.

· **Protection du corps:** Porter des manches longues, des vêtements couvrant tout le corps.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

· Forme:	Liquide
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

· **Changement d'état**

· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	215 °C

· **Point d'éclair** 98 °C

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

· **Température d'inflammation:** 165 °C

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	nicht bestimmt

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 0,1 hPa

· Densité à 20 °C:	0,895 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Pas ou peu miscible

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

· **Viscosité:**

· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.

· **Teneur en solvants:**

Teneur en substances solides: 0,0 %

(suite page 5)

Nom du produit: HADALAN BPT 37DD

(suite de la page 4)

· **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Peut provoquer une légère irritation.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Peut causer une légère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Montre un potentiel limité pour provoquer des réactions allergiques cutanées.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Dipropylène:
Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Réalisations test (s) de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque de > 20%.
Acides gras en C16-C18, C18 insaturés:
Facilement et rapidement dégradables: toutes les substances organiques individuelles contenues dans ce produit a été dans le test de biodégradabilité.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Dipropylène:
Le potentiel de bioconcentration est faible. Très fort potentiel de mobilité dans le sol
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 6)

Nom du produit: HADALAN BPT 37DD

(suite de la page 5)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
Éliminer conformément à toutes les lois et réglementations liées à la gestion des déchets. Ne pas déverser dans les égouts, dans le sol ou dans un cours d'eau.

- **Catalogue européen des déchets**

07 01 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| · 14.1 Numéro ONU | - |
| · DOT, ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | - |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | - |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | - |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport: | Non dangereux d'après les règles ci-dessus. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 7)

Nom du produit: HADALAN BPT 37DD

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative